



Communications Orales: innovations et pratiques professionnelles

PROTOCOLE DE COOPÉRATION PAR DÉLÉGATION POUR LA RÉALISATION D'ACTES AUDIOLOGIQUES ET VESTIBULAIRES

Lille le 03 octobre 2025

Mme Coralie ALONSO Mr Manuel MASSON

Infirmiers techniciens service d'Otologie et Otoneurologie en exploration fonctionnelle ORL. Pr VINCENT

Protocole de coopération initié en janvier 2023 par Mme WATTEL cadre de santé

Mise en Place en Janvier 2024 dans le service



QU'EST-CE QU'UN PROTOCOLE DE COOPERATION?

L'article 51 de la loi HPST du 21 juillet 2009 permet la mise en place, à titre dérogatoire et à l'initiative des professionnels sur le terrain, de transferts d'actes ou d'activités de soins et de réorganisation des modes d'intervention auprès des patients.

Ces initiatives locales prennent la forme d'un protocole de coopération transmis à l'ARS. Celle-ci vérifie la cohérence du projet avec le besoin de santé, avant de le soumettre pour validation à l'HAS.

En pratique dans notre service : Notre plan de formation en Oto-neurologie nous permet :

- Acquérir une expertise clinique
- Déceler, lors de la réalisation d'examen, des signes ou symptômes conduisant au diagnostic médical
- Réaliser des examens non liés à la pratique infirmière





A QUEL MOMENT INTERVIENT LE PROTOCOLE DE COOPERATION?

Le protocole de coopération intervient après la consultation médicale, lorsque le médecin prescrit des examens qui seront réalisés par l'infirmier(e) technicien(ne) d'explorations fonctionnelles.





PARCOURS PATIENT

Orientation par médecin extérieur

Urgence





Réalisation des tests par les infirmier(e)s d'oto-neurologie



Consultation médicale pour explication des résultats et suite de la prise en charge





Explorations Cochléo Vestibulaires

entembre 2025

	Etiquet	te/nom patient Médecin prescripteur: Date:
		IDE Technicien:
	-	
3838	3840	☐ HDJ Mannitol
		EAT Casque
		EAV Oreilles nues droit gauche bilatéral champ libre
		bi courbe
		Prothèse IC droit gauche bilatéral champ libre bi courbe
		VRB oreilles nues 45 dB SPL 65 dB SPL SSD avec et sans BAHA SSD avec et sans BAHA
		BAN droit gauche
		StéréoAudiométrie BAHA: D □ G □ bilatéral □ type: SSD □ ST □ Autre type de prothèse: Oreilles nues □ type Hirsh □ type VRB □
		Impédancemétrie réflexes stapédiens □ Impédancemétrie 3D admittancemétrie 2 kHz □ Oto-Emissions Acoustiques PDA □ Phase ECHODIA OEA □ PDA □
3838	3840	
		PEA aérien Seuil
		Droite
		Epreuve particulière: VHIT Otoscopie normale

5

Le protocole de coopération débute à partir de la première ordonnance pour les infirmier(e)s technicien(ne)s



EXAMEN	Depuis janvier 2025	EXAMEN	Depuis janvier 2025
ASSR	9	Bilan Neurinome	255
Bilan Post Implant	244	PEA Bloc Opératoire	5
Bilan Stéréo	7	PEA enfant	169
Dépistage Hôpital Pédiatrique	24	PEA Automatisé (Age = - de 6 mois)	15
EAT (Tonal)	2788	PEO	504
EAV (Vocal)	2049	Produit de Distorsion	3
Echo G	83	SHIFT- Phase Echodia	368
Tympanométrie	214	Vidéo-Nystagmo-Graphie	320
Monitoring	2	VRB – TEST dans le bruit	564
Otoémission OEA	144		





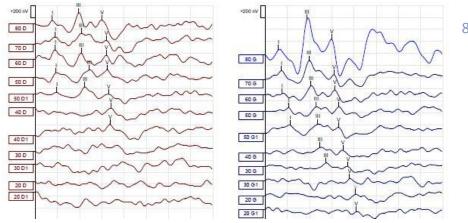
AVANTAGES

- Qualité et Sécurité dans la prise en soin des patients
- Optimisation du temps médical
- Amélioration des conditions de consultation
- Reconnaissance et légitimité de l'infirmier(e) technicien(ne)
- Les examens étant programmés : diminution de l'anxiété chez le patient
- Complémentarité entre médecin et infirmier(e) sur les différents abords de la prise en soins
- L'infirmier(e) technicien(ne) travaille en étroite collaboration avec les médecins orl : apprentissage continu et participation active au diagnostic
- Prime de coopération
- Augmenter le nombre de patients vus en consultation par le médecin









TESTS AUDIOMETRIQUES

TESTS VESTIBULAIRES

TESTS ELECTROPHYSIOLOGIQUES











L'EQUIPE D'OTO NEUROLOGIE

L'équipe est composée de :

- 6 infirmier(e)s dont 2 puériculteurs(ices) travaillant sur plannings nominatifs.
- Expertise de la prise en soin globale de l'enfant et de l'adulte (de 1 mois de vie à 100 ans)

















PARCOURS DE FORMATION

Lors de l'arrivée d'un nouvel infirmier(ère) technicien(ne) un plan de formation est mis en place sur 8 semaines :

- 2 semaines d'observation
- 4 semaines d'accompagnement
- 2 semaines en condition réelle, sous supervision

A l'issue de la formation :

- Prise d'autonomie sur certains examens
- Agenda complet à partir de 6 mois



SEMAINE TYPE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
HDJ Mannitol	HDJ Mannitol	Journées Audiométries Consultations médicales	HDJ Bilan Pré- implantation cochléaire	HDJ Bilan Pré- implantation cochléaire
Agenda nominatif pour les autres IDE Techniciens	Agenda nominatif pour les autres IDE Techniciens	Journées Audiométries Consultations médicales	Agenda nominatif pour les autres IDE Techniciens	Agenda nominatif pour les autres IDE Techniciens





RESULTATS

- Bénéfice organisationnel
- Bénéfice patient
- Bénéfice professionnel



Merci pour votre écoute



